



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org
Courriel : communistes@sitecommunistes.org

16/05/2024

Palestine vaincra malgré la colonisation sioniste et la répression des mouvements de soutien à la lutte de libération

La parole à Ziad Medoukh

Interrogé par « L'Humanité, Ziad Medoukh, poète palestinien, termine ses mots par ceci : « *En fait, nous les Palestiniens de Gaza, nous ne vivons pas, nous survivons dans un contexte très difficile marqué par les bombardements intensifs et en proie à l'angoisse. Malgré nos souffrances, nous avons été très touchés par le soulèvement de jeunes étudiants déterminés dans les universités américaines, européennes et du monde entier réclamant un cessez-le-feu, affichant un soutien sans faille, malgré les brutalités policières, pour soutenir la lutte du peuple palestinien en vue de sa liberté et de son indépendance. Ce mouvement dans les universités s'ajoute aux actions et manifestations de solidarité avec les Palestiniens de Gaza qui ont eu lieu partout dans le monde depuis le début de cette agression et qui se poursuivent encore à ce jour.*

Malgré nos souffrances au quotidien, nous sommes fiers de notre capacité à résister et à survivre. C'est grâce à elle que nous sommes parvenus à empêcher une nouvelle Nakba (la catastrophe de 1948) et à une nouvelle expulsion des autochtones en restant enracinés dans notre sol, même à côté des ruines de nos maisons détruites par les bombardements. Tout le peuple palestinien qui commémore les 76 ans de la Nakba ces jours-ci et, avec lui, tous ceux qui sont solidaires de notre juste cause, sont fiers de notre résistance héroïque.

Nous attendons sous les bombes et dans l'angoisse une solution qui ne pourra être que politique. Même si les estimations de la Banque Mondiale chiffrent les pertes économiques de cette agression qui dure depuis presque huit mois à plus de 100 milliards d'euros et que la bande de Gaza aura besoin de 10 à 15 ans pour se reconstruire, les agresseurs ont oublié que l'espoir est palestinien et que la vie est plus forte que leur folie meurtrière ! ».

Du côté des États, beaucoup de paroles mais peu d'actes

Le président des USA, que les étudiants solidaires de la Palestine ont baptisé « Genocide Joe » a menacé de suspendre partiellement l'aide militaire fournie par l'impérialisme dominant à son agent au Proche Orient, on allait voir ce qu'on allait voir. ... et on voit : l'exécutif américain a notifié mardi 14 mai au Congrès qu'il allait procéder à une livraison d'armes à Israël pour environ un milliard de dollars, le Congrès doit encore approuver cette livraison d'armes. Donc, tout continue comme avant, et les soi-disant disputes entre Biden et Netanyahu ne sont que du mauvais théâtre, le génocide continue et s'amplifie.

Par ailleurs, réunie le 15 mai, jour anniversaire de la Naqbah palestinienne, la Ligue Arabe a « *appelé la communauté internationale et le Conseil de sécurité des Nations Unies à assumer leurs responsabilités et à intervenir immédiatement pour mettre fin à l'agression et au génocide commis par l'occupation israélienne contre le peuple palestinien.* ». Tout cela n'est pas assorti de l'ombre du début de sanctions contre l'État colonial sioniste ; les pays arabes qui ont des accords économiques et ou diplomatiques avec Israël ne les ont pas dénoncés, ils sont complices du génocide.

Un seul acte est à noter, le vote par l'assemblée générale de l'ONU à une écrasante majorité, de l'admission pleine et entière de l'État de Palestine à l'ONU, le 10 mai dernier. 143 Pays ont voté pour, 9 contre, dont la Hongrie et la République tchèque et, bien sûr, les USA et Israël, et 25 se sont abstenus dont les principaux États anglo-saxons (Royaume Uni, Australie, Canada, Nouvelle Zélande) et nombre de pays de l'UE, comme l'Italie, l'Allemagne, la Suède. Cette résolution n'est toutefois pas contraignante, il faudrait pour cela que le Conseil de sécurité décide de

voter la même chose, mais les USA ont leur droit de veto...

Mais elle n'est pas inintéressante. Engels, dans « L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État », disait que « *Le suffrage universel est l'index qui permet de mesurer la maturité de la classe ouvrière.* » De la même manière, on peut dire que ce vote de l'Assemblée générale de l'ONU est l'index qui permet de mesurer la maturité du mouvement international de solidarité avec la Palestine.

La vie sous la « paix coloniale » en Cisjordanie occupée

L'occupation profite de la situation à Gaza pour poursuivre ses attaques et ses incursions militaires en Cisjordanie occupée. Depuis le 7 octobre 2023, l'armée israélienne a assassiné 500 Palestiniens, elle en a blessé 1.450.

Régulièrement, des colons surarmés s'en prennent aux villageois palestiniens de Cisjordanie, les chassent de leurs maisons et, s'ils rencontrent des difficultés dans leur sale besogne, ont recours à l'aide de l'armée, qui les couvre systématiquement et « *finit souvent le travail* ».

L'occupation a émis plus de 5.900 mandats d'arrêt administratifs de Palestiniens de Cisjordanie après le 7 octobre, couvrant toutes les catégories, y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées, ainsi que la catégorie la plus importante d'anciens détenus qui ont passé des années en détention administrative, en plus des journalistes, des avocats, des médecins, des enseignants, des étudiants, des ingénieurs, des travailleurs, des défenseurs des droits et des activistes. Ces arrestations, dans plusieurs villes et villages palestiniens, s'intensifient à un rythme jamais connu jusqu'alors, puisque, à la fin d'avril, nous en étions à 3.424 arrestations administrative, ce qui fait une augmentation de près de 2/500 en une moitié de mois.

Il est important de noter que les femmes ont été de plus en plus ciblées par rapport aux premières périodes d'agression après le 7 octobre. Le 14 mai, 25 femmes ont été arrêtées dont quatre journalistes et une avocate, elles ont été internées dans la prison de Damon, située près de Haïfa, au nord-ouest d'Israël où elles ont rejoint d'autres femmes cisjordaniennes, arrêtées depuis trois jours en prévision de la célébration de la Naqbah, ce qui porte leur nombre total à 82.

Le 15 mai, partout en Cisjordanie, les Palestiniens ont célébré le triste anniversaire de la Naqbah (la catastrophe) de 1948, qui a provoqué l'exil forcé de 750.000 Palestiniens, ainsi que le vol de leurs terres et de leurs maisons. A Al-Bireh, une manifestation de jeunes a été chargée par l'armée israélienne qui a tiré à balles réelles. Un jeune homme, Aysar Mohammed Safi, 20 ans, étudiant à l'université de BirZeit, blessé par balle au cou, est mort de ses blessures.

Al-Araqueeb est l'un des 35 villages bédouins considérés comme non reconnus par le gouvernement israélien. Ses habitants ont perdu au matin du 15 mai leurs abris après que les autorités d'occupation israéliennes ont détruit pour la 225^{ème} fois leurs habitations (la première démolition de ce village était le 27 juillet 2010). Al-Araqueeb a été détruit après sa dernière démolition le 16 avril dernier. Cependant, les habitants dressent à chaque fois leurs tentes pour se protéger de la chaleur et du froid. Ils sont résolus à rester dans leur village et de lutter contre les plans israéliens visant à les exiler. Les autorités d'occupation et l'armée sioniste continuent de persécuter les résidents du village par la démolition de leurs habitations, la dévastation des récoltes agricoles et l'imposition d'amendes sous prétexte de la construction non autorisée.

il s'agit de la 3^{ème} fois depuis le début de cette année qu'Israël démolit les tentes du village (11 fois en 2023, 15 fois en 2022, et 14 fois en 2021).

Un groupe de colons, accompagnés par les forces d'occupation, ont pris d'assaut la région de Baniyas, au nord-est de Nahalin (ouest de Béthléem), et y ont hissé le drapeau de l'État occupant. Il est à noter que les colons et les forces d'occupation ont intensifié leurs attaques contre les terres de la région de Baniyas à Nahalin, et cela s'est manifesté il y a deux jours en attaquant les agriculteurs et en leur demandant d'arrêter de travailler sur ces terres et de ne plus y retourner.

L'agriculteur Moaz Samir Kayed de la ville de Kafr al-Labad a déclaré au correspondant de l'Agence de presse Wafa, qu'un colon de la colonie d'Avnei Hefetz, au volant d'un petit Tuktuk, a pris d'assaut l'endroit où il faisait paître son bétail sur les terres situées entre la ville de Kafr al-Labad et la ville de Nahalin, a tiré sur un chameau, le tuant sur le coup et a volé quatre veaux qui paissaient dans la région.

Aucune arme israélienne au salon de l'armement

La nouvelle édition du Salon Eurosatory, un des plus grands salons d'armement au monde, se tiendra du 17 au 21 juin 2024, au parc des expositions de Paris Nord Villepinte.

Organisé par le GICAT (Groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres) et par le ministère de la Défense, en plus d'être une vitrine commerciale de premier plan, Eurosatory offre également à des personnalités politiques et militaires des différents pays représentés l'opportunité de rencontres diplomatiques non-officielles et non médiatisées, lors desquelles des accords peuvent être noués en toute discrétion.

Au 30 mars, parmi les 1.550 exposants annoncés, plus de 70 exposants israéliens sont déjà enregistrés. Parmi eux, on retrouve des géants de l'industrie de l'armement israélienne, tels que Elbit Systems, Rafael, ou Israel Aerospace Industries, des entreprises spécialisées dans les technologies de surveillance comme Controp Precision ou Maris Tech mais également le ministère de la Défense israélien.

Les entreprises israéliennes utilisent, de longue date, les territoires palestiniens comme laboratoire à ciel ouvert pour développer de nouvelles technologies militaires et répressives. L'industrie d'armement israélienne est florissante, tout comme son industrie de technologies de surveillance et de contrôle. Profitant de son état de guerre permanent, Israël est devenu l'un des principaux exportateurs mondiaux d'équipement militaire. D'année en année, le nombre d'exposants israéliens présents lors des foires internationales d'armement ne cesse d'augmenter. Après chaque offensive, les ventes d'armes israéliennes s'envolent : les entreprises présentent à la clientèle internationale leurs dernières innovations, vantées comme étant « combat proven », c'est-à-dire testées sur le champ de bataille, lors de situations de combat bien réelles. L'offensive actuelle sur Gaza ne fait pas exception : parmi les entreprises présentes à Eurosatory cette année, on retrouve par exemple Smartshooter, qui a testé cet hiver sa dernière invention meurtrière : le drone sniper Smashdragon.

Un grand nombre d'associations, notamment de solidarité avec la Palestine et d'autres organisations ont signé un appel indiquant : *« Si la présence d'industriels de l'armement internationaux qui vendent actuellement des armes à Israël est en elle-même condamnable, nous exigeons, a minima, du GICAT et du gouvernement français qu'ils prennent leurs responsabilités, et qu'ils annulent la venue de l'ensemble des exposants israéliens lors du salon Eurosatory 2024, comme a décidé de le faire le gouvernement chilien pour l'édition d'avril 2024 de la FIDAE, Foire de l'air et de l'espace de Santiago, et comme cela a été fait pour la Russie depuis l'édition 2022 d'Eurosatory. »*.

A propos de la répression

État des lieux

Le nombre de procédures ouvertes pour « *apologie du terrorisme* » et ou « *incitation à la haine* » en France explose depuis le 7 octobre 2023. Au 30 janvier 2024, *Le Monde* rapportait que 626 étaient en cours dont 278 à la suite de saisines du pôle national de lutte contre la haine en ligne. Des poursuites ont alors été engagées à l'encontre de 80 personnes. Il n'existe pas de mise à jour officielle de ces données par le ministère de la justice, il est possible toutefois d'affirmer que des dizaines de nouvelles convocations ont été émises depuis le 30 janvier.

« *L'apologie du terrorisme consiste à présenter ou à commenter favorablement des actes terroristes* », peut-on lire sur service-public.fr, le site officiel de l'administration française. Une définition vague qui laisse totale la libre interprétation des juges. Et l'on voit bien que la justice de classe fait son sale boulot. C'est ainsi que la simple évocation du colonialisme brutal pratiqué par Israël sur les terres palestiniennes pour contextualiser les circonstances des attaques du 7 octobre 2023 est jugée comme de l'apologie.

Rappel des condamnations prononcées

« *Les horreurs de l'occupation illégale se sont accumulées. Depuis samedi [7 octobre], elles reçoivent les réponses qu'elles ont provoquées* », c'est l'extrait incriminé par les juges du tract de la CGT du Nord diffusé le 10 octobre 2023. En raison de ces écrits, Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'UD CGT et responsable pénal de cette publication, est condamné pour apologie du terrorisme le 18 avril 2024 à un an de prison avec sursis, et à verser 5.000 euros à l'Organisation juive européenne (OJE), l'une des plus lourdes peines prononcées à ce jour. Le syndicaliste a fait appel de la décision.

Mohamed Makni est le premier condamné, chronologiquement. Âgé de 73 ans, cet élu socialiste d'Échirolles avait relayé sans le commenter un article d'un ancien ministre tunisien qui qualifiait « *d'actes de résistance* » les attaques du 7 octobre. Malgré sa condamnation des meurtres de civils, Mohamed Makni est exclu du Parti socialiste en Isère et ses délégations communales lui sont retirées par le maire PCF. Poursuivi par le parquet de Grenoble, il est condamné le 26 mars par le tribunal correctionnel à quatre mois de prison avec sursis. Durant leurs plaidoiries, les parties civiles n'hésitent pas à véhiculer les fausses nouvelles diffusées par les autorités israéliennes concernant le 7 octobre. L'avocat du Conseil représentatif des institutions juives de France Grenoble-

Isère (Crif Grenoble-Isère), déclare par exemple : « *il n'y a aucun débat. Éventrer une femme, lui enlever son bébé [...], ce sont des actes de terrorisme* ».

La plus lourde peine connue prononcée à ce jour l'a été contre Abdel, un militant anticolonialiste de Montpellier : un an de prison avec sursis, une inéligibilité de trois ans, 3.000 euros de dommages et intérêts à verser au CRIF, à l'association Avocats sans frontières France (ASF France) et trois autres associations parties civiles, le tout assorti d'une inscription au fichier des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT) qui implique, pour une durée de dix ans, de déclarer l'adresse de son domicile tous les trois mois, ainsi que tout changement d'adresse et tout déplacement à l'étranger au moins 15 jours avant le départ. En cas de non-respect de ces obligations, le montpelliérain s'expose à une peine de deux ans de prison supplémentaire et 30.000 euros d'amende.

Lors d'un rassemblement, il avait qualifié l'attaque du 7 octobre d'acte « *héroïque* » et de « *résistance* ». Abdel s'est expliqué sur l'usage de l'adjectif « *héroïque* » pour parler du 7 octobre : il ne faisait pas référence aux tueries de civils mais à des scènes comme celle de la démolition des checkpoints à l'entrée de Gaza. « *Il faut se mettre dans la tête d'un Palestinien sous blocus depuis 17 ans* », avait-il expliqué.

Abdel n'a pas convaincu le tribunal. Désigner l'attaque comme un « *"acte de résistance" revient à émettre un jugement favorable* », caractérisant le délit d'apologie du terrorisme, a expliqué la présidente en rendant sa décision.

Warda Anwar avait commenté début novembre une fausse information diffusée par les sphères pro-israéliennes, selon laquelle un bébé avait été placé dans un four par des combattants du Hamas. « *À chaque fois que je tombe sur l'histoire du bébé qui a été mis dans le four, je me demande s'ils ont mis du sel, du poivre (...), du thym, à quoi ils l'ont fait revenir ?* », plaisantait dans sa vidéo la trentenaire. Elle commentait un des nombreux mensonges de la propagande israélienne. Jugée en comparution immédiate pour un commentaire ironique sur un fait qui n'a pas existé, elle a été condamnée à une peine de dix mois de prison assortie d'un sursis probatoire pendant 24 mois, à verser 1.000 euros d'amende et 500 euros de frais de procédure à chacune des six associations constituées partie civile, mais aussi à suivre un « *stage de citoyenneté* » pour s'imprégner des « *valeurs de la République* ». Elle a fait appel.

Les convocations policières et les procédures en suspens

Ceux qui ont comparu ont vu leur sort fixé rapidement. Toutefois à ce jour, une grande partie des procédures pour apologie du terrorisme reste en suspens. C'est une façon de maintenir une épée de Damoclès en ouvrant une enquête et en laissant planer le doute sur le fait de savoir si le parquet va poursuivre ou non. On comprend bien que tout cela est organisé, surtout à la lumière des instructions très fermes données par le Garde des sceaux.

Son engagement pour la Palestine a coûté cher à Émilie Gomis. L'ancienne basketteuse de l'équipe de France, ambassadrice des Jeux olympiques de Paris, a « *pris la première vague* », selon ses mots. Dans la nuit du 9 au 10 octobre 2023, elle relaye sur Instagram l'image d'une carte de France avec le drapeau tricolore se couvrant progressivement du drapeau israélien au fil des ans. L'illustration est accompagnée d'une question : « *Que feriez-vous dans cette situation ?* ».

Pour couronner le tout, le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA) porte plainte contre l'athlète pour apologie du terrorisme. Elle est convoquée au commissariat le 8 février pour être entendue par la police judiciaire. À cette heure, aucune procédure n'est enclenchée contre Émilie Gomis. Elle est toujours en suspens.

On sait désormais que des centaines de procédures ont été lancées le 30 janvier dernier contre des individus, des militants de la solidarité avec la Palestine. À l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), pour des propos publiés début octobre, les convocations ont commencé à tomber en février et mars. Sur le campus parisien, ils sont six membres du syndicat Solidaires à avoir été convoqués pour un tract diffusé le 8 octobre 2023, dans lequel l'attaque de la veille était qualifiée « *d'acte de résistance* ». « *Toute condamnation de la mort de civils israéliens, sans prise en compte des milliers de Palestiniens assassinés par l'État colonial et des effets d'une occupation longue d'un demi-siècle est vaine et insupportable* », pouvait-on lire dans le texte. Pour l'instant, pas de nouvelles d'un potentiel procès.

Le rôle déterminant des parties civiles

Derrière les poursuites pour apologie du terrorisme, il y a des organisations pro-israéliennes qui portent plainte où se constituent partie civile comme le CRIF, le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA), des organisations locales communautaires ou l'Organisation juive européenne (OJE). Cette dernière, particulièrement

active sur ces dossiers, est à l'origine des poursuites contre des dizaines de personnalités dont l'humoriste Guillaume Meurice (affaire classée sans suite), le footballeur Youcef Atal (condamné à huit mois avec sursis), Jean-Luc Mélenchon, les députées insoumises Mathilde Panot et Danièle Obono, ou la juriste franco-palestinienne Rima Hassan. L'OJE est très liée aux mouvements fascistes sionistes, comme le Betar, et sa présidente Muriel Ouaknine Melki a des liens étroits avec les services de renseignement israéliens.

A l'université aussi, on réprime

Depuis que les mouvements de protestation contre le génocide de Gaza ont pris une ampleur inédite dans la France étudiante, le rôle des directions d'université est plus que sujet à caution. Les présidents d'universités concernées appliquent à la lettre, d'une manière ou d'une autre les directives de la ministre Retailleau.

Alors qu'occuper ou bloquer une université sont des actes normaux de la lutte des classes, la réponse systématique à ces actes de lutte est le recours à la police pour évacuer manu militari les étudiants, en arrêter un maximum, les mettre en garde à vue, bref les dissuader de recommencer. Même si cette dissuasion n'est pas efficace, il est important de rappeler que la police ne peut intervenir dans les universités de sa propre autorité. Les franchises universitaires, qui datent du Moyen Age et en faisaient des lieux d'asile, l'interdisent.

Cela signifie que les présidents ou présidentes de plusieurs universités ont sollicité les forces spéciales de répression plutôt que d'accepter enfin de dialoguer avec les étudiants et de réfléchir avec eux à des actions pour faire pression sur l'État colonial et génocidaire d'Israël.

Mais les étudiants de Sciences Po, de la Sorbonne ou d'ailleurs ne sont pas seulement *« pareils à tous ces compagnons, qui de Charonne à la Nation, en ont vu défiler, parole, des pèlerines et des bâtons, sans jamais rater l'occasion de se faire casser la gueule »*, comme le chantait Jean Ferrat dans *« En groupe, en ligue, en procession »*. Outre la répression policière, des mesures disciplinaires sont envisagées ou entreprises par certaines directions d'université. Ces manœuvres sont souvent habillées du vernis de la lutte contre l'antisémitisme ; mais il s'agit bien d'entraver la lutte pour les droits des Palestiniens.

Le dernier exemple en date est celui de deux étudiants, membres de l'Union des Étudiants Communistes, convoqués le 13 mai devant un conseil disciplinaire, à l'université d'Aix-Marseille.

Dans cette affaire, pas besoin de mobiliser l'instrumentalisation de l'antisémitisme, le règlement intérieur suffit. En effet, l'université reproche aux deux étudiants d'avoir distribué des tracts en solidarité avec les Palestiniens, à l'intérieur du campus alors que c'est interdit par le règlement intérieur. La sanction peut aller d'un simple avertissement à l'exclusion totale de tous les établissements publics d'enseignement supérieur. La ficelle est bien grosse et personne n'est dupe : il s'agit, là encore, de faire pression sur la volonté grandissante des étudiants de faire cesser le génocide.

Des étudiants de comité de lutte de l'université se sont rassemblés ce lundi 13, pendant le conseil de discipline, pour apporter leur soutien aux deux étudiants. De son côté, l'Union Départementale CGT des Bouches-du-Rhône a envoyé un message de soutien qui dit, entre autres : *« Soutien aux étudiants d'Aix, convoqués en conseil disciplinaire pour diffusion de tracts de soutien au peuple palestinien ; contre la répression de toutes les voix qui s'élèvent pour la paix, pour un cessez le feu immédiat et pour la justice pour le peuple palestinien »*.

Notons que le président de cette université, s'était déjà mis en avant en combattant et en tentant de faire évacuer les occupants du campus Aixois durant le mouvement des retraites, en 2023, en soutien aux raffineurs grévistes interpellés chez eux et mis au travail forcé. Dans la période plus récente, le président a par ailleurs interdit la tenue d'une conférence au sujet de la Palestine, animée par le porte-parole de l'Union Juive pour la Paix, Pierre Stambul.

La répression, outil indispensable du Grand Capital

Le Parti Révolutionnaire Communistes est, bien entendu, solidaire de toutes celles et tous ceux qui dénoncent l'État sioniste et sa violence génocidaire ; il dénonce la répression dont sont victimes les défenseurs du peuple palestinien. Mais nous savons que les grands capitalistes, dans la situation actuelle, n'ont pas le choix. Ils doivent générer et organiser la répression et la censure.

Dans le monde et en France, l'État sioniste perd le peu de crédit qu'il pouvait avoir sauf auprès de ses soutiens invétérés, le génocide est une réalité reconnue de plus en plus, et les raisons liées à l'histoire de l'impérialisme et à son passé colonial du soutien de l'État français à celui des sionistes émergent de plus en plus. Dans cette situation, il n'y a qu'un choix pour les fondés de pouvoir du Capital et les véhicules de l'idéologie dominante : réprimer et le plus possible, pour dissuader les militants de la solidarité avec la Palestine de s'exprimer, et surtout, puisque cela, manifestement, ne fonctionne pas, pour les rendre inaudibles, invisibles en déformant du tout au tout leur combat.

Ce mode répressif tous azimuts n'est pas une preuve de force pour le pouvoir et ses alliés. Au contraire, il suscite la peur des capitalistes, la peur que le mouvement s'amplifie encore, que des ruptures avec des universités sionistes soient décidées, que la nature coloniale de la guerre éclate aux yeux du plus grand nombre.

En conclusion

Pendant ce temps-là, à Gaza, l'armée sioniste continue de bombarder, de massacrer. La machine sioniste continue de tuer tous ceux qu'elle juge dangereux, femmes et enfants compris.

Pour mettre fin au génocide, une de nos armes, c'est l'ampleur du mouvement de solidarité international. Le combat des étudiants et des défenseurs de la cause palestinienne dans le monde est juste. S'il en fallait une preuve, la répression organisée notamment en France en fournit une.

La question palestinienne, la lutte de libération nationale de son peuple doivent rester la préoccupation majeure des peuples et des travailleurs du monde. Dans ces conditions, s'il est urgent et fondamental de réclamer un cessez-le-feu immédiat et permanent, de même que l'accès libre aux humanitaires dans toute la Bande de Gaza, ou encore le retrait total des forces d'occupation de l'enclave, cela ne saurait suffire.

C'est pourquoi, le Parti Révolutionnaire Communistes entend rassembler tous ceux qui veulent un cessez le feu immédiat pour que cesse le massacre des Palestiniens et se prononcent pour la paix. Pour nous, cela passe par le soutien aux revendications fondamentales du mouvement de libération nationale palestinien : fin immédiate de l'agression militaire sioniste, droit au retour des réfugiés et formation d'un État palestinien sur le territoire de la Palestine mandataire.